

Comment protéger la santé de votre bébé et votre propre santé si vous avez l'hépatite B et êtes enceinte ?

L'hépatite B est une maladie grave que votre bébé pourrait porter toute sa vie. Si vous êtes enceinte et avez l'hépatite B, le virus pourrait infecter votre nouveau-né par contact avec votre sang lors de l'accouchement. Pour éviter que votre bébé ne soit infecté et pour rester vous-même en bonne santé, consultez votre professionnel de santé dès le début de votre grossesse et parlez-lui de l'hépatite B.



Utilisez ce tableau pour suivre votre prise en charge et celle de votre bébé pendant et après la grossesse !

Pour maman

Pendant la grossesse

- ✓ Consultez un professionnel de santé pour le traitement de l'hépatite B dès le début de votre grossesse pour contrôler la charge virale de l'hépatite B et votre fonction hépatique.
 - Votre professionnel de santé peut vous prescrire des médicaments contre l'hépatite B, si nécessaire.

À la naissance

- ✓ Assurez-vous que le personnel de l'hôpital sait que vous avez l'hépatite B.
- ✓ Assurez-vous que le professionnel de santé qui s'occupera de votre bébé sait que vous avez l'hépatite B.

Après la naissance et au-delà

- ✓ 1 à 2 mois après l'accouchement, consultez votre professionnel de santé pour la prise en charge de l'hépatite B.
 - Ceci est particulièrement important si vous avez débuté un traitement pendant la grossesse.
- ✓ Faites un suivi de l'hépatite B avec votre professionnel de santé au moins tous les 6 mois.

Pour bébé

À la naissance

- Le bébé doit recevoir 2 vaccins dans les 12 heures suivant la naissance pour être protégé contre l'infection :
- ✓ Une injection d'immunoglobuline contre l'hépatite B (HBIG).
 - ✓ La 1ère injection du vaccin contre l'hépatite B

1-2 mois

- ✓ Votre bébé doit recevoir son 2ème vaccin contre l'hépatite B.

6 mois

- ✓ Votre bébé doit recevoir son 3ème vaccin contre l'hépatite B.

9-12 mois

- ✓ Votre bébé doit subir une analyse de sang pour vérifier son statut d'hépatite B et évaluer son niveau de protection.

Allaitement

- ✓ Parlez à votre professionnel de santé de l'aide à l'allaitement et comment prévenir ou prendre en charge les saignements ou les fissures des mamelons afin de réduire le contact de bébé avec votre sang.
- ✓ Si le nouveau-né a reçu le vaccin contre l'hépatite B et l'immunoglobuline contre l'hépatite B lors de l'accouchement, le risque de transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant par l'allaitement est très faible. Une fois que votre bébé a reçu ces injections, il peut être allaité en toute sécurité.



Assurez-vous que votre partenaire et les personnes qui vivent avec vous se fassent tester et vacciner contre l'hépatite B pendant votre grossesse.